

L'allée royale de Villepreux en passe d'être restaurée

Après l'aménagement de l'allée des Mortemets en 2013, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc finalise cette année celui de l'allée royale de Villepreux.

Aménagement. Des plaines à perte de vue, des petits coins de paradis, une église tout juste rénovée... La balade dans la plaine de Versailles est agréable. Pourquoi ne pas enfourcher son vélo pour découvrir la dernière réalisation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : la restauration de l'allée royale de Villepreux. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, elle permet de relier la grille du château située à côté de la ferme de Gally (sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole) à l'autoroute A12.

Cet axe, l'agglomération est en passe de finir son aménagement. Elle mesurera près de 97 mètres de large avec un espace central rendu à l'agriculture. De part et d'autre se trouveront deux allées latérales de circulations douces, bordées de chaque côté par un double alignement d'arbres. La voie passe aussi par les communes de Rennemoulin et Fontenay-le-Fleury.

Sous Louis XIV, cet axe est ouest de 13 km traversait la ville de Versailles et le domaine du château, de Vélizy jusqu'à la place d'Armes à l'est, et du Grand Canal jusqu'à Villepreux à l'ouest. Cette allée royale était la principale des cinq allées partant en faisceau depuis l'Étoile royale. Ainsi, en prolongement du Grand Canal, l'Allée royale



Vue de la future allée Royale de Villepreux.

de Villepreux relie le château de Versailles à la commune de Villepreux, à travers le grand parc de chasses du roi.

Élaborée par Le Nôtre, il souhaitait faire de cette allée un axe dégagé visible de la Galerie des Glaces et s'étendant jusqu'à l'horizon pour sublimer la perfection géométrique des jardins du château.

Vendue parcelle par parcelle à la Révolution, il ne reste aujourd'hui de cette allée qu'un chemin rural d'exploitation agricole de 5 m de large. Le projet de restauration de l'allée comporte ainsi plusieurs objectifs comme la protection et la valorisation

du patrimoine et du paysage, le développement et l'aménagement des circulations douces et la protection de l'environnement. Pour pouvoir réaliser cet aménagement, Versailles Grand Parc a notamment dû racheter des parcelles à la commune de Marly-le-Roi qui disposait là de terrains de sport.

Profil historique

Porté par le service aménagement de l'agglomération, le projet de restauration prévoit de suivre les alignements existants à l'intérieur du domaine du

château, depuis l'Étoile Royale. Il s'inspirera du profil historique tout en s'adaptant aux problématiques territoriales actuelles. La présence, par exemple, de gens du voyage sédentarisés le long de l'allée a demandé à Versailles Grand Parc de mener des négociations. Ils devraient sans doute déménager, sans savoir encore où. Mais il faut aussi tenir compte des aménagements à venir comme le futur Tram 13 (Tangentielle Ouest) qui coupera l'allée royale et de l'actuelle RD7 qui sera déviée.

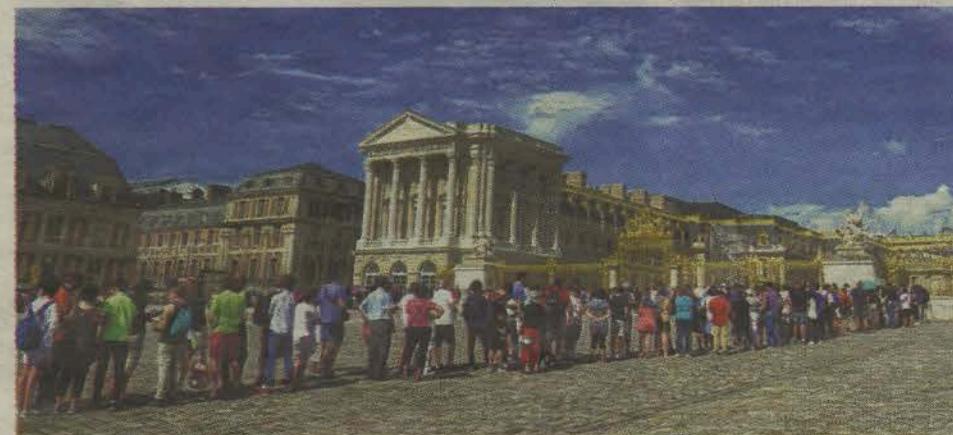
À terme, la piste cyclable créée sur la RD7 devrait également rejoindre la grille royale.

La Ville garde le tourisme dans son giron

La Ville veut conserver la gestion de la compétence tourisme. C'est ce qui a été décidé lors du dernier conseil municipal de l'année 2016. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit en effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme tombe dans l'escarcelle des communautés d'agglomération. Mais cette loi prévoit également des exceptions, dont Versailles fait partie.

Développement économique ?

La commune a donc décidé de faire exception et de ne pas transférer cette compétence à Versailles Grand Parc. « Cette organisation, pour la ville de Versailles, permet de maintenir la situation actuelle, à savoir le maintien d'un office de tourisme communal et la perception de la taxe de séjour pour répondre au mieux aux besoins locaux », précise la délibération votée à



la majorité. « Le tourisme fait partie du développement économique, pourquoi alors ne pas le transférer à Versailles Grand Parc », s'interroge Benoit de Saint-Sernin du groupe d'opposition 90 000 voisins. « Versailles est une spécificité, répond le maire, François de Mazières. Nous serons plus efficaces en étant proches de notre Office de tourisme. Et les enjeux touristiques de Versailles sont différents des

autres communes de Versailles Grand Parc. »

Pour cette délibération, Philippe Pain, conseiller municipal de la majorité et président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie des Yvelines, s'est abstenu. En tant que professionnel du tourisme, il aurait préféré voir cette compétence incomber à Versailles Grand Parc. « Cela aurait pu permettre de renforcer l'Office de tourisme de Versailles

(avec une collecte de la taxe de séjour au niveau intercommunal) et de proposer une offre plus large (Gally, les berges de Seine etc.) en complément du château, pour un public plus large et avec une offre d'hébergement satisfaisante. Notre défi est toujours de faire rester le touriste à Versailles et ses alentours plus d'une journée. »

F. C.

À voir, la chapelle de Rennemoulin

Au cours de la balade, il est à découvrir la chapelle Saint-Nicolas de Rennemoulin, datant du XII^e siècle. En 1919, elle était devenue la propriété de l'Institut Pasteur qui avait acheté l'ensemble des bâtiments de la Ferme du Prieuré.

La commune de Rennemoulin, aux côtés de l'association Renaissance du patrimoine de Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Bailly, a œuvré au cours de ces dernières années pour restaurer le monument rassemblant près de 900 000 euros de divers partenaires (Institut Pasteur, conseil départemental, Versailles Grand Parc, Région, etc.). C'est désormais chose faite.

D'ailleurs, une messe a eu lieu dans cette chapelle désormais transformée en lieu culturel le 5 décembre 2015, chose qui n'avait pas eu lieu depuis 250 ans !

Dans quelques mois, la commune de Rennemoulin devrait racheter le lieu à l'Institut Pasteur, pour la somme de 60 000 euros.



Plusieurs années de travaux ont été nécessaires.

Reste un point noir à ce projet : la fermeture de cette grille, qui permettrait pourtant d'entrer dans le parc du château de Versailles directement, sans devoir rejoindre la grille des Matelots. « Ouvrir cette grille, ce serait l'idéal, convient Catherine Pégard, présidente de l'Établissement public du Domaine national de Versailles. Mais en ce moment, ce n'est pas possible. » « Il y a de belles balades à faire sur le territoire de Versailles Grand Parc », résume son président et maire de Versailles François de Mazières.

Florie Cedolin

■ A l'agenda

Vendredis du rock

La prochaine session des Vendredis du rock aura lieu le vendredi 6 janvier à 20h30 salle Marcelle-Tassencourt.

Pierre Lequiller en dédicace

Pierre Lequiller dédicacera son dernier ouvrage chez Gibert Joseph le samedi 7 janvier de 15h à 18h.

Exposition

Catherine Schwartz présente ses gravures dans une exposition intitulée *Artificiels*, chez Esprit d'atelier, jusqu'au 19 janvier.

5, rue du Vieux-Versailles, entrée libre du mercredi au dimanche de 11h à 16h. Tél. : 01 30 21 73 86. Et 9, rue de la Paroisse. Tél. : 01 39 56 64 38.

Exposition

A compter du 7 janvier, l'association de commerçants Versailles côté Saint-Louis présente une exposition sur l'histoire des carrés Saint-Louis chez Tour square, 69, rue Royale.

Théâtre

La Troupe en Chantiers présente sa deuxième pièce, *Faut pas pousser mémé... ou les chroniques d'une succession houleuse*, le samedi 14 janvier à 20h30 salle Delavaud (86, rue Yves-Le-Coz). Une comédie écrite et mise en scène par Pierre-Henri Gayte.

Concert au profit de la Croix-Rouge

L'Orchestre symphonique et le Big band de jazz du Conservatoire donneront un concert au profit de la Croix-Rouge de Versailles le mardi 17 janvier à 20h dans les salons de l'hôtel de ville. Sous la direction de Bernard Le Monnier et Sylvain Beuf.

Soirée débat

L'association Les Colibris et le cinéma le Roxane proposent le vendredi 20 janvier à 20h une soirée débat autour du film *Tout s'accélère*, avec le réalisateur Gilles Vernet.